

# AMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES



## CONTEXTE

La nouvelle organisation du temps scolaire oblige les collectivités à proposer aux enfants des activités éducatives complémentaires. Le sport en fait nécessairement partie. C'est donc dans ce contexte favorable que la FFTT propose d'accompagner ses clubs, comités et ligues qui souhaitent s'engager dans le temps périscolaire. La réforme de l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires est une opportunité pour 4,5 millions d'élèves de découvrir le **PING autrement**.

## POUR QUI ?

L'accompagnement de la FFTT est dédié aux **clubs** s'impliquant dans le cadre des activités périscolaires, et qui mettent en place, tout au long de l'année, des **cycles et séances adaptés** à ce public.

## COMMENT ?

Nous proposons des **contenus originaux** de séances, disponibles sur le site fédéral, dans la philosophie de la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires avec des **intervenants formés et diplômés**. Notre activité est **attractive** pour les jeunes de la **maternelle au CM2** et nécessite un équipement **transportable**, celui-ci peut être **installé dans l'école** (sous le préau, dans une salle de classe par exemple) sans la nécessité de déplacements des élèves dans un gymnase ou un établissement spécifique.

## POURQUOI ?

Nous souhaitons nous inscrire dans une **dynamique locale et territoriale**, en favorisant le **développement, l'épanouissement, et l'autonomie** des enfants par une **offre éducative originale** adaptée. Cela nous permet de **sensibiliser** les enfants à la pratique sportive et au ping en particulier en **rendant accessible** notre pratique pour tous les enfants dès le **plus jeune âge** sous toutes ses formes. Enfin, nous souhaitons **créer du lien entre l'école et le club de ping** en inscrivant l'enfant dans une dynamique éducative globale

## QUAND ?

Cette action peut être menée par les clubs tout au long de l'année scolaire.

## ACCOMPAGNEMENT FFTT :

La Fédération invite tous ses clubs à organiser une activité pongiste dans le temps périscolaire et à se faire connaître en renseignant **l'appel à projets** sur le site fédéral. Cette campagne d'appel à projets est lancée chaque année de fin septembre à mi-octobre. **Une dotation sous forme de bons d'achats est offerte à tous les clubs remplissant l'appel à projets**. Une seconde dotation «bonus» est envoyée aux clubs «coups de cœur». Une formation pour les encadrants sera également mise en place en début de saison prochaine.

